L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, [illegible] et cinquante cents pour chaque insertion [illegible]. Tout changement considérable dans [illegible] devra être payé comme une nouvelle annonce. [illegible] DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies [illegible] et autres institutions publiques, [illegible]
[illegible]
LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles [illegible] carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] le double du prix des annonces [illegible].
LES ANNONCES [illegible] de la ligne ordinaire des [illegible] à l'encan [illegible] plantations et habitations, [illegible] à vendre, à louer ou à affermer, [illegible] seront [illegible].
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] et devront être payées [illegible].
[illegible] ANNONCE [illegible] ne sera publiée, à moins [illegible] payé d'avance, [illegible].
LES THEATRES et autres en droits ouverts pour l'amusement du public [illegible] chaque jour de nouvelles annonces [illegible] les planches par [illegible] $50.
LES ANNONCES [illegible] à des emplois publics [illegible] d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

POUR LA GUERISON DE TOUTES LES MALADIES PROVENANT DE L'IMPURETE DU SANG, [illegible] SCROFULES, RHUMATISMES, [illegible] AFFECTIONS CUTANEES, BOUTONS OU ROUGEURS SUR LA FIGURE, [illegible] OPHTHALMIES CHRONIQUES, TEIGNE, EXOSTOSES ET DOULEURS [illegible] DANS LES JOINTURES, ULCERES [illegible] SYPHILIS, MALADIES CAUSEES PAR UN USAGE TROP JUDICIEUX [illegible] MERCURE, HYDROPISIE, FRAICHEURS [illegible].

Cette préparation [illegible] toutes les propriétés médicinales de la Salsepareille concentrées et combinées avec [illegible]. Le grand objet des recherches [illegible] la production d'un remède qui [illegible] puissante [illegible] sur des maladies [illegible].

[illegible]

GALLATIN, Tenn., 17 février 1841.

MM. A. B. & D. Sands [illegible]

[illegible]

J. M. OWENS.

NANTUCKET, Mass. 31 août 1844.

MM. A. B. & D. Sands—Je ne puis différer plus long temps [illegible]

[illegible]

BENJAMIN M. HUSSEY.

NANTUCKET, 3 septembre 1844.

MM. A. B. & D. Sands—[illegible] que M. Benjamin M. Hussey [illegible]

WILLIAM MITCHELL.
[illegible] de la Banque Pacifique, Nantucket.

[illegible] A. B. & D. SANDS, droguistes, No. 79, rue Fulton, New York. [illegible]

Le public est prévenu que c'est la Salsepareille de Sands qui a constamment obtenu les cures merveilleuses des maladies les plus opiniâtres. Il faut donc faire attention en achetant que la Salsepareille [illegible]
1er nov—1m

ECOLE PREPARATOIRE DE MUSIQUE.
Dirigée par Madame Bo[illegible] et M. Vaunay.
Les Classes ont lieu [illegible] $3 per mois.
147, Condé, entre Dauphine et Bourgogne
[illegible] octobre [illegible]

FREDERIC WEIL.
RUE ROYALE, No. 111,
ENTRE URSULINES ET HOPITAL,
A L'HONNEUR [illegible] ses amis et au public en général [illegible] de France, avec un assortiment complet [illegible] pianos [illegible]

[illegible]

LEÇONS A DOMICILE.
M. G. BELLANGER, forcé de s'incliner devant la position morale qui a créé les écoles publiques, a compris que, pour lui avait cessé le temps d'une institution. En conséquence il a repris, comme autrefois, le cours de ses leçons particulières dans les familles.
Les personnes qui daignent lui continuer la confiance dont il a été honoré depuis quatorze ans en cette ville, sont priées de s'adresser à la librairie de M. Victor Hébert, 149 rue de Chartres. 31 oct—3t

GRAINES fraîches de jardinage—Garanties de la récolte de 1844—Le soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo et Robert Morris, un grand assortiment de graines fraîches, venant directement des premiers grainiers du Nord, consistant en betteraves, pois, choux, choux-fleurs, céleri, carottes, laitues, ognons [illegible], à vendre à des prix modérés par Wm DINN, 11, Commune

AVIS.
ANTOINE DUBUC
[illegible] de la Fabrique St-Louis de la Nouvelle-Orléans,
A [illegible] à vendre dans le cimetière No 3, des emplacements [illegible] tombes particulières et tombes dites "Fours." [illegible] le public que le Clergé étant revenu à la Cathédrale [illegible] se charge de recevoir les commandes d'enterrement [illegible] et de fournir à des prix très modérés [illegible] Corbillards, Voitures, Catafalques, Crêpes, [illegible] Billets d'invitation, etc. [illegible] des tombes et fours. [illegible] No 3, place à la Place et Antoine, vis-à-vis de l'Eglise St. Louis.
15 oct [illegible]

LE Bo[illegible] a l'honneur de prévenir le public qu'il tient son [illegible] de la Bourse, entre St. Louis et Conti [illegible] procuration, de la rentrée d'an[illegible] et le recouvrement de toute nature.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1844.
26 sept—1 an A. DURAND.

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
1 nov—1an

WILLIAM DAVIDSON & CO.
[illegible]
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No 81, N. Orléans.

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.
20, rue de la Douane.
REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Snr. do.
Alexander Grant, do.
MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.
John Mahen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt, do

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de [illegible] spéciaux, d'articles pour les confiseurs, [illegible] distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Enseigne: Condé et St. Philippe. Nlle. Orléans.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
En coignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

DITTRICH & SHANNON,
Marchands-Commissionnaires,
Et Consignataires et Expéditeurs par Agence.
No. 28, rue Poydras.
FERONT des avances libérales sur les consignations de marchandises qui leur seront adressées.
R. DITTRICH seul, signera pour la maison.
Les affaires en suite ci-devant sous la raison de DITTRICH & Co. seront continuées par eux.
P. C. SHANNON continue des affaires d'agences à steamboats, et signera individuellement.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1834. 3 juil.

EN vente chez Ver HEBERT 149 rue de Chartres: Un nouvel assortiment de papier [illegible]
[illegible]

Nouvelle-Orleans:
SAMEDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1844.

ELECTIONS.

INDIANA.—Nous sommes redevables au commis du steamboat Duke of Orleans, arrivé hier après-midi, des retours de l'Etat de l'Indiana, qu'il a obtenus au bureau de l'Evansville Journal. Ces retours sont de 25 comtés de cet Etat, et démontrent un gain whig de six-cent-dix voix sur le résultat de l'élection de gouverneur, l'an dernier. Il nous reste à connaître les votes donnés dans les 64 autres comtés. La majorité des locofocos dans tout l'Etat, a été l'an dernier, de 2013 voix—Les whigs l'ont déjà réduite à 1403—Cela promet.

TENNESSEE—Des passagers arrivés hier de Nashville, ont apporté des listes de gains et de pertes dans 37 comtés du Tennessee, lesquels comprennent 16 comtés de l'Ouest, et 21 du centre. Il résulte de ces retours que M. Polk a gagné dans l'Ouest 382 voix sur le gouverneur Jones, et dans le centre 1768, ensemble 2150 dans les 37 comtés.

Outre cela nous trouvons dans les journaux du Tennessee, les retours de deux autres comtés du centre donnant 117 voix de gain aux whigs. Ainsi, en prenant 39 comtés ou, à savoir.

Tennessee de l'Ouest, (complet) 412 gain locofoco.
Tennessee du centre, 22 comtés, 1591
2003

Il y a dans l'Etat 73 comtés—conséquemment il y a encore 34 comtés dont on ignore encore les retours et dans lesquels M. Polk aurait besoin de gagner beaucoup plus que tous ceux dont les retours sont connus pour emporter l'Etat. L'an dernier, la majorité de Jones était de 3,883. Si Polk allait gagnant dans les comtés dont on ignore les retours, exactement dans la même proportion que dans les comtés dont les retours sont connus, M. Clay emporterait encore l'Etat par 171 voix.—Mais tout porte à croire qu'il ne gagnera pas du tout dans le Tennessee de l'Est.

En somme, nous pensons malgré les nouvelles défavorables d'hier, que Clay emportera le Tennessee à une majorité de 700 à 1500 voix.

Les journaux de Mobile ne contiennent presque pas de nouveaux retours. Mais comme on sait d'avance de quel côté ils seront—on ne s'en inquiète pas outre mesure.

La malle a manqué hier au-delà de Mobile. C'est une contrariété qui est vivement sentie au moment d'apprendre lequel de M. Clay ou de M. Polk est élu Président des Etats-Unis.

La *Revue des deux Mondes* résume si nettement la politique européenne, que nous croyons devoir donner son travail à l'exclusion de toute autre matière.

ACCIDENT.—Le 13 du présent mois, à 3 heures du soir, le towboat *Tiger*, capitaine Crowell, se trouvant à la passe du Sud-ouest, touant en dehors de la barre la barque Maria, allant à Boston, éprouva le plus grave accident. Ses six bouilloires éclatèrent à la fois—brisant et balayant tout—trois hommes ont été tués et trois autres blessés des suites de cet accident.
Voici les noms des tués et manquant:
Le capitaine Daniel B. Clark, pilote de la ville.
David Brown, premier ingénieur, de N. York.
Abraham Snyder, second do. du Canada.
S'il n'y a pas eu plus de victimes, c'est que le capitaine venait au moment de l'accident, d'ordonner une manœuvre qui a mis beaucoup d'hommes à l'abri.
Les restes de MM. Brown et Snyder ont été enterrés sur l'île Hitchcock.—Le capitaine Clark n'a pas été trouvé, mais on pense qu'il n'y a aucun doute sur son sort, attendu que la roue du gouvernail a été lancée à plus de cinq cents pas du bateau.

Un passager du navire *Alabama* venu par le *Bangor*, annonce que l'*Alabama*, capitaine Bunker, s'est perdu le 29 octobre, à 5 heures du matin, sur la partie Orientale du *Ginger Head Ground*. Toutes les marchandises ont été sauvées, partie avariées, parties sans avaries. Le bâtiment est perdu. Le capitaine et l'équipage se sont sauvés à Nassau. Le *Bangor* a perdu plusieurs jours pour porter secours à l'équipage et aux passagers de l'*Alabama*: il a apporté les passagers en ville.

Rencontre en mer.—Le navire Pennsylvania, capt. Emerson, de Liverpool, et se trouvant le 5 du mois dernier par 13o 40' de latitude nord et 13o 50' de longitude ouest, est venu violemment se heurter contre le brick suédois Harmonie allant de Trieste à Amsterdam avec une cargaison de douelles. L'Harmonie [illegible]. Le surlendemain, le Pennsylvania ayant rencontré un brick français allant à Rouen, l'équipage du brick suédois fut mis à bord avec ses effets et envoyés à Rouen.

TEXAS.

Nous avons reçu par la goélette *Lone Star* arrivée hier, des nouvelles du Texas jusqu'au 2.—Une correspondance insérée dans le Galveston News confirme la nouvelle d'une bataille entre les Indiens [illegible] Mier et Guerrero. Après avoir battu les Mexicains, leur avoir tué [illegible] hommes et pris une pièce de campagne, les Indiens ont pénétré dans l'intérieur, tuant ou faisant prisonniers tout ce qui se présentait jusqu'au Rancho de Ramires qu'ils ont détruit—mais, attaqués par 600 hommes ils ont été battus et ont perdu leur chef. Santa Anna avec une trentaine d'hommes [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle.—Wm Pearson, accusé d'assaut et batterie, a été mis hier en jugement et trouvé coupable.
Andrew Border accusé de vol—plaide non coupable.
On abandonne la poursuite contre J. B. N. Lefebvre, accusé d'assaut et batterie.
—o—
Cour du Recorder Baldwin.—Edward Kingsley, accusé d'assaut sur Mme Smith, a été examiné et envoyé en cour criminelle.
George J. Valton, accusé d'avoir volé un vêtement chez Mme Carter, a été examiné et envoyé en cour criminelle.
John Brown, a été envoyé pour six mois à la cour criminelle, pour vagabondage.
William Collins a été condamné à 30 jours de la même peine pour le même objet.
—o—
Edward Taylor, a été arrêté hier par la police de la première municipalité, sous l'accusation d'avoir volé une montre dans le magasin de M. Backhouse No 17, rue de la Levée.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
Paris, le 15 octobre 1844.

Nous ne sommes pas de ceux qui blâment le voyage du roi à Windsor. A nos yeux, ce voyage était commandé par de hautes convenances: le roi des Français devait rendre la visite reçue au château d'Eu: il était tenu d'acquitter cette dette de courtoisie. Ajoutez que le voyage avait été annoncé pendant plusieurs mois; ne pas le faire, c'eût été provoquer une rupture. Pourquoi cette offense aurait-elle été commise envers la reine Victoria? Parce que la politique de M. Guizot a été aventureuse et imprévoyante! Grâce à Dieu, la gloire récente de nos armes a couvert les faiblesses de notre diplomatie, et le voyage du roi a pu se faire sans blesser la dignité de la France.

Il est pénible, dit-on, il est affligeant pour le pays de voir une amitié si vive régner entre les deux couronnes lorsque de graves dissentiments séparent les deux peuples. Nous ne poussons pas aussi loin la susceptibilité. Veut-on que la France et l'Angleterre cessent d'être divisées? Si l'on a ce désir, pourquoi verrait-on d'un œil chagrin les sentimens affectueux qui lient les deux couronnes? Ces sentimens mieux secondés ne pourront-ils pas servir un jour à unir la France et l'Angleterre dans une intimité étroite, à réparer les fautes commises par leurs gouvernemens, à fonder une politique nouvelle établie sur de meilleures bases et plus conforme aux intérêts des deux nations?

Quant à présent, il ne faut pas oublier une chose, c'est que le roi des Français a rendu sa visite à la reine Victoria, et non pas au peuple d'Angleterre. Telle a été la pensée du voyage dans l'esprit du roi. Cela ressort des déclarations qu'il a faites, des intentions qu'il a publiquement exprimées. Ainsi compris, le voyage du roi à Windsor n'a rien qui puisse froisser les susceptibilités nationales.

Plusieurs circonstances ont modifié, dit-on, le caractère privé et personnel que le roi voulait donner à sa visite. Jusqu'ici, ces circonstances nous ont paru secondaires. En réponse à des adresses présentées par les municipalités anglaises, le roi a prononcé des discours, et dans ces discours il a parlé de la paix. Pouvait-il faire autrement? Devait-il refuser d'entendre les félicitations des aldermen? Harangué par eux, devait-il garder le silence? ou bien, en leur répondant, pouvait-il témoigner autre chose que des sentimens pacifiques? Espérons que la France n'aura pas d'autres griefs à exprimer sur le voyage de Windsor, et qu'elle n'aura pas à regretter des imprudences plus graves.

Malheureusement, le ministère nous a appris depuis long-temps qu'on ne peut guère compter sur son habileté. Le cabinet du 29 octobre n'a jamais su garder une juste mesure dans ses rapports avec l'Angleterre. Toujours dominé par la pensée de l'alliance anglaise, et rattachant à cette pensée toute sa politique, combien de fois l'avons nous vu montrer un empressement irréfléchi, fausser sa situation par des démarches indiscrètes, engager témérairement sa liberté et celle de la France sur les questions les plus délicates. Qu'on se rappelle ce qu'il a fait après la visite de la reine d'Angleterre au château d'Eu. La démarche spontanée de la jeune reine, les sentiments d'estime et d'affection nés dans le cœur des deux royales familles, ont été tout à coup transformés en un signe manifeste d'alliance entre les deux pays, et nous avons vu naître le système de l'entente cordiale. Serions-nous exposés à revoir bientôt de pareilles fautes? On pourrait le craindre en observant la presse ministérielle, et en lisant certaines relations du château de Windsor, écrites sous les yeux de M. le ministre des affaires étrangères. De ce côté, en effet, le voyage du roi prend déjà des proportions immenses: c'est l'inauguration d'une ère nouvelle; c'est le gage d'une alliance féconde entre les deux nations.

Assurément, ce n'est pas nous qui cherchons à diminuer la grande chose par le roi en Angleterre. Les hommes éminents de la Grande Bretagne l'ont entouré des témoignages de leur admiration et de leur respect. La foule l'a salué avec enthousiasme. Ses qualités personnelles, les circonstances extraordinaires de sa vie, les événements qui ont marqué son règne ont produit un effet puissant sur les imaginations britanniques. Cela ne nous surprend pas, et nous sommes les premiers à nous réjouir. La France de juillet ressent un légitime orgueil en voyant les hommages rendus en Angleterre au chef qu'elle a choisi. Cependant, ces hommages ont un caractère direct et personnel qu'il faut bien se garder de dénaturer, si l'on ne veut pas s'exposer à de rudes mécomptes. De même que le roi, en abordant sur les rivages de l'Angleterre, y est venu seul, laissant derrière lui la France, non pas indifférente, mais libre et dégagée de toute solidarité dans l'acte de courtoisie qu'il venait accomplir, de même aussi l'Angleterre, en fêtant son hôte illustre, n'a fêté que lui seul. L'Angleterre elle-même n'a pas voulu qu'on s'y trompât. Lisez les feuilles de Londres, vous verrez avec quel soin le roi des Français, dans les magnifiques éloges qui lui sont adressés, est séparé de sa nation. Dans les adresses des municipalités, quelques paroles indiquent une intention semblable. Enfin, quoi de plus significatif à cet égard que les récriminations violentes des principaux organes de la presse britannique au sujet des derniers événements de Taïti? Dans le moment même où le roi partait pour l'Angleterre, des écrivains anglais ont-ils donné à nos marins de l'Océanie le nom d'assassins, pour avoir livré le 17 avril un combat meurtrier à des indigènes qu'un fanatisme barbare et les encouragemens avoués de la marine anglaise avaient soulevé contre nous! De telles attaques, dans un pareil moment, ne prouvent-elles pas que la visite du roi n'a pas changé les sentiments du peuple anglais à l'égard de la France?

Ne perdons pas de vue l'alliance anglaise: employons, pour la rétablir, tous les moyens que permettent la dignité et la prudence, mais ne cherchons pas à la provoquer par un empressement maladroit et par les exagérations qui ne trompent personne. Ce système a échoué depuis quatre ans; il est usé aujourd'hui. Nous regrettons de voir que la presse ministérielle n'y ait pas encore renoncé.

Ce n'est pas tout. La presse ministérielle commet une autre faute non moins grave dans sa discussion sur le voyage de Windsor. Elle fait de ce voyage un triomphe pour le cabinet. C'est le plus sûr moyen de rendre la démarche du roi impopulaire et de compromettre le succès qu'on en attend. Comment ne voit-on pas que si quelqu'un est intéressé à s'effacer dans cette question, c'est le ministère? Qu'a fait M. Guizot pour qu'on le couvre de gloire à l'occasion du voyage de Windsor? Il a failli rendre ce voyage impossible. Il en a diminué le caractère par la situation où ses fautes ont placé la France. Sans lui, sans sa politique imprudente, sans les embarras qu'elle a créés dans l'Océanie, sans l'irritation qu'elle a jetée entre les deux peuples, sans les concessions qu'elle a entraînées à sa suite, concessions si lourdes et si stériles, sans cette paix du Maroc, œuvre de précipitation ou de complaisance, qui a mis en danger les intérêts de la France, le voyage du roi en Angleterre aurait pris un tout autre aspect. La nation aurait pu s'associer librement aux vœux, aux espérances, aux sympathies de son représentant couronné. L'Angleterre, en accueillant le roi, n'eût pas écarté la France. Nous aurions vu des dispositions franchement amicales entre les deux pays, au lieu de cette situation équivoque qui n'aurait pas permis au roi de débarquer en Angleterre sans l'éclat récent des victoires de notre flotte et de notre armée. Le canon de Tanger et de Mogador, la bataille d'Isly, voilà ce qui a permis au roi d'aller à Windsor. Si son voyage amène des résultats utiles, la France les devra d'abord au prince de Joinville et au maréchal Bugeaud. Quant au ministère, son intérêt est de se montrer modeste dans cette question; ses véritables amis ne devraient songer qu'à le faire oublier.

Avant de partir pour l'Angleterre, le roi a signé une amnistie qui rend la liberté à cinquante prisonniers politiques. La royauté a rattaché cet acte de clémence aux divers événements de la côte d'Afrique. On ne peut qu'applaudir à ce noble usage de la prérogative royale. Quant à l'importance politique de la mesure, il serait ridicule de s'en occuper sérieusement. Le ministère en a réclamé sa part; personne ne songe à la lui disputer. Il fut un temps où la politique du pardon exigeait du courage et de la hardiesse dans les conseils du gouvernement. Un homme d'état, en 1837, proposa d'arborer le drapeau de la conciliation, il voulut mettre un terme à la politique de résistance et de rigueur; c'est la grande pensée de montrer la force de la révolution de juillet par une amnistie. On sait quels furent les hommes qui l'accusèrent alors d'imprévoyance et qui repoussèrent sa solidarité. M. le ministre des affaires étrangères ne doit pas avoir oublié le rôle qu'il joua à cette époque. Aujourd'hui, l'expérience est faite; chacun est rassuré. On peut sans grand péril se donner le relief de la clémence et de la générosité, cela, d'ailleurs, peut être utile devant les chambres. On viendra leur dire qu'on a montré au dedans comme au dehors la force du gouvernement, qu'on a réparé la bataille d'Isly et qu'on a ouvert les prisons politiques de la France: voilà les magnifiques arguments que le ministère prépare pour conquérir sa majorité.

Bien que les chambres ne soient pas encore près de se rassembler, l'opinion commence à se préoccuper des débats qui s'agiteront dans leur sein. La en effet sera jugée la politique du cabinet et s'éclairciront au grand jour de la tribune plusieurs questions que la presse ne peut résoudre sûrement, faute de documents authentiques. Le système du ministère jusqu'ici a été de se renfermer dans un silence absolu sur les actes les plus graves; il n'a publié aucune pièce officielle, il n'a rien livré à la discussion. Sa défense s'est bornée aux communications incomplètes qu'il a faites à ses journaux. Sans doute la plupart de ses arguments sont connus, mais on ne connaît pas tous ceux qui peuvent être employés contre lui. Ce système de défense sera nécessairement changé devant les chambres. Aussi on attend avec un vif intérêt l'ouverture de la session prochaine. De son côté, le ministère consulte l'opinion. Des rapports détaillés sur la situation de l'état des esprits lui sont adressés par les préfets, par des procureurs généraux, par des émissaires envoyés dans les départements. Le ministère ne s'est pas contenté de ces documents administratifs. Des notes officieuses ont été demandées à plusieurs députés et à des pairs de France. Si nous sommes bien informés, le cabinet du 29 octobre n'aurait pas à se réjouir des confidences qui lui sont faites. Sa politique est accusée de fournir des armes dangereuses aux ennemis du gouvernement de juillet, et de répandre de vives inquiétudes chez les véritables amis de l'ordre et de la paix. Ces derniers reprochent surtout au ministère d'avoir abandonné depuis quatre ans la vraie politique du gouvernement de juillet dans les affaires extérieures, c'est-à-dire, la politique du juste-milieu, dont les principes sont tout aussi applicables aux affaires du dehors qu'à celles du dedans. La ligne que le ministère devait suivre au dehors avait été nettement tracée par la majorité des chambres. Son rôle, à l'égard des alliances, était d'agir avec réserve, de garder sa liberté sur tous les points, de ne montrer aucune préférence exclusive, au lieu de cela, il s'est porté aveuglément vers une alliance unique; il a joué, pour ainsi dire, toute la politique de la France sur une seule carte. Dans les difficultés diplomatiques, son rôle était de concilier la dignité avec la prudence et la justice. Il devait se montrer pacifique, mais sans démonstrations indiscrètes. Au lieu de garder cette mesure, il s'est compromis par des avances irréfléchies; il a été imprudent et faible, et ses fautes ont amené cette paix peu digne et peu respectée, cette paix inquiète, sur laquelle il éprouve lui-même à chaque instant le besoin de nous rassurer. Les vrais amis du gouvernement de juillet déplorent cette politique et les griefs qu'elle amasse contre le pouvoir. Enfin, ils sont frappés des périls que présenterait une situation si critique au moment des élections. Que deviendraient les membres du parti conservateur, abandonnés du ministère, dont ils ne pourraient plus approuver la marche, et de l'opposition, dont ils ne partageraient pas les principes? Le parti conservateur serait-il sacrifié? sur quelle base s'appuierait désormais le gouvernement de juillet?—Telles sont les réflexions que présentent, dit-on, plusieurs des rapports dernièrement adressés au ministère? On assure qu'elles ont produit une assez vive impression sur son esprit.

A peine reposé des émotions et des fatigues que lui auront données les fêtes de Windsor, M. le ministre des affaires étrangères se trouvera aux prises avec des difficultés nombreuses. En premier lieu se présenteront les nouvelles complications de Taïti, si funestes au système du protectorat, puis l'affaire du lieutenant Rose, puis celle de Malte, nouvel exemple d'un conflit entre la France et l'Angleterre. Cette affaire de Malte a passé inaperçue dans la presse, cependant elle a vivement inquiété M. le ministre des affaires étrangères, qui a recommandé sur ce point le plus profond secret dans ses bureaux. Espérons que ce nouveau différend, né sous les auspices du voyage de Windsor, sera facilement aplani. En Orient, l'influence française a reçu un grave échec dans l'affaire de la famille Shehab; il faut que cet échec soit réparé. L'isthme de Suez, malgré les railleries de la presse ministérielle, appelle toujours une attention sérieuse. Les entreprises récentes de l'Angleterre sur le continent américain, l'occupation du royaume de Mosquitos, et le blocus du port de Saint-Jean de Nicaragua, montrent qu'elle n'est pas très scrupuleuse sur les moyens, dès qu'il s'agit d'assurer le monopole de son commerce. On parle d'un traité de commerce dont les bases seraient déjà posées entre l'Angleterre et le Brésil. Lors du mariage du prince de Joinville, on nous faisait espérer que le Brésil serait une terre privilégiée pour notre commerce: cette espérance va-t-elle nous échapper? Au Mexique, une affaire grave commence. On sait que plusieurs Français, impliqués à tort ou à raison dans les démêlés intérieurs du pays, ont été immolés à Tabasco, sans jugement, sans une instruction régulière qui ait établi leur culpabilité. On connaît les détails horribles de cet assassinat, commis par des bêtes féroces. Notre ministre plénipotentiaire à Mexico, M. le baron Alley de Ciprey, a déployé dans cette circonstance une louable énergie. Il a cessé toutes relations avec le gouvernement mexicain. De son côté, le président Santa-Anna accuse, dit-on, M. Ciprey devant notre gouvernement. Quelle sera l'issue de ce conflit? M. de Ciprey sera-t-il désavoué? ou bien le ministère du 29 octobre prendra-t-il des mesures vigoureuses contre le Mexique? Le ministère est embarrassé. Tout annonce que M. de Ciprey a dignement représenté la France, et que les autorités mexicaines ont commis un acte infâme. Il faudra donc sévir contre le Mexique, à moins que le président Santa-Anna ne fasse les réparations convenables. Mais l'Angleterre protège le gouvernement mexicain: devant cette considération, M. Guizot hésite; il hésitera peut-être long-temps encore. En attendant, les atrocités les plus révoltantes se commettront tous les jours à Mexico; le pays sera la proie des brigands et des assassins; notre commerce sera l'objet de spoliations iniques, et nos compatriotes, menacés dans leur vie et leur fortune, imploreront vainement l'envoi d'une escadre française chargée de renouveler la prise de Saint-Jean d'Ulloa.

Le bruit court que la question du droit de visite serait au moment de recevoir une solution. L'exercice de ce droit serait abandonné. On chercherait à obtenir la répression de la traite par des moyens nouveaux, moins dispendieux, plus sûrs et plus conformes à la dignité de chaque nation. La France et l'Angleterre se chargeraient de réprimer la traite sous leurs pavillons respectifs. Des garanties seraient offertes à l'Angleterre sur ce point. Tel est, dit-on, le grand avantage que la politique de M. Guizot vient de remporter à Windsor. Nous avons, quant à nous, des renseignemens opposés. Nous croyons savoir qu'en effet la solution dont il s'agit a été proposée par M. Guizot, mais que le cabinet anglais n'a fait encore aucune réponse satisfaisante. Il se pourrait bien que M. le ministre des affaires étrangères se leurrât ici d'un vain espoir.

Dans peu de jours, la liste des nouveaux pairs sera discutée en conseil. Il est à désirer dans l'intérêt de la chambre des pairs, que cette liste ne soit pas trop longue, que le mérite et les services déterminent principalement les choix, que l'on écarte les considérations secondaires, que toutes les candidatures, enfin, soient attentivement discutées. La chambre des pairs, pour exercer sa légitime influence, n'a pas besoin d'être nombreuse. Ce qui importe avant tout, c'est qu'elle brille par l'éclat des talens et des illustrations. Après les nominations à la pairie, quelques mouvemens auront lieu, dit-on, dans le corps diplomatique. On connaît les préférences de M. le ministre des affaires étrangères pour ce jeune diplomate. Ces préférences ont déjà éveillé bien des craintes.

Les questions extérieures, depuis trois mois, ont fait tous les frais de la polémique; les questions intérieures ont complètement disparu. La loi sur l'enseignement, la dotation, ont été pour ainsi dire oubliées. Nous pensons que ces questions graves seront bientôt remises sur le tapis. D'abord, en ce qui concerne la dotation, il est permis de supposer que le projet si singulièrement annoncé il y a trois mois, loin d'être abandonné aujourd'hui, est devenu au contraire l'objet d'une prédilection plus vive. En s'y prêtant un peu, la gloire de nos armes dans le Maroc et le voyage de Windsor ne peuvent-ils pas servir d'argument? Il faudra donc bientôt que le *Moniteur* ouvre ses colonnes à une série d'articles sur la dotation, et que M. Guizot se prépare à lutter contre la polémique des journaux. Nous avons déjà dit ce que nous pensons de ce merveilleux système de discussion; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. La discussion de la loi sur l'enseignement sera une affaire plus sérieuse. Le cabinet a songé un instant à la retirer. C'eût été le moyen le plus commode de terminer le débat; mais la prudence a fait écarter ce dessein arbitraire. Nous verrons donc le ministère du 29 octobre soutenir son projet de loi sur l'enseignement contre les opinions de la majorité, défendues par M. Thiers. Nous assisterons aux perplexités de M. le ministre de l'instruction publique, heureux en secret de voir triompher sa cause, et malheureux de ne pouvoir la soutenir lui-même. Nous verrons enfin M. le garde des sceaux et M. Villemain forcés de s'entendre et d'accorder en apparence leurs convictions pour répondre aux argumens de l'ancien chef du 1er mars. Ce sera sans doute un spectacle fort divertissant pour M. Guizot.

La reine d'Espagne a ouvert le 10 la session des cortès. Leur composition offre un ensemble remarquable. Elles renferment des hommes éminens, des orateurs et des écrivains célèbres, des citoyens qui ont rendu de grands services au pays. Les diverses classes de la société espagnole y sont représentées; on y voit des généraux, des nobles, des propriétaires ruraux, des avocats, des fonctionnaires, des savans et des gens de lettres. On y compte fort peu d'industriels, de commerçans et de banquiers. L'immense majorité des nouvelles cortès appartient au parti modéré, pour lequel va commencer une redoutable épreuve. Jusqu'ici, depuis le rétablissement du régime constitutionnel, tous les partis vainqueurs, en Espagne, se sont divisés. Tous ont perdu promptement, par des dissensions intestines, les avantages de leur position. Les modérés de 1844 sauront-ils former un parti compact, homogène, capable de seconder l'action du gouvernement et de lui prêter un énergique appui dans toutes les mesures nécessaires à la régénération de l'Espagne? Il est permis d'en douter, ou du moins de croire que ce résultat se fera attendre long-temps. Déjà, avant même que les cortès fussent assemblées, les réunions préparatoires ont montré les petites passions, les jalousies, les ambitions mesquines, les rivalités égoïstes, qui ont travaillé jusqu'ici tous les corps politiques de l'Espagne constitutionnelle. Ces divisions, resurgissant sur le ministère, ont failli le désunir et le dissoudre. Heureusement le patriotisme et la sagesse de la plupart des membres qui le composent ont résisté à cette première secousse. Il est facile de prévoir que les attentes de ce genre se renouvelleront.

Le parti progressiste s'est isolé. Ses chefs ne figurent pas dans le congrès. Leur abdication politique est un fait regrettable. Nous aurions voulu, dans l'intérêt de leur pays, les voir reprendre leurs anciennes places dans ces assemblées parlementaires où ils ont brillé par leurs talens. Membres de la minorité, ils auraient pu éclairer la majorité de leurs conseils sur des questions d'affaires. Organes d'une opposition légale, leur lutte avec la majorité eût pu produire souvent des résultats utiles. Toutefois, ce que nous disons de certains membres du parti progressiste, hommes sincères, qui ont pu commettre des erreurs, mais dont le patriotisme ne peut être mis en doute par personne, nous ne le dirons pas à l'égard d'un exilé trop célèbre, qui semble aujourd'hui se lasser de l'oubli où il est tombé, et chercher, sous un masque hypocrite, les moyens de retrouver quelques débris d'une puissance à jamais perdue. Espartero vient d'adresser un manifeste au peuple espagnol. C'est l'apologie de ses actes. C'est une protestation contre l'arrêt qui l'a si justement frappé. L'ex-régent fait une tentative inutile. L'Espagne constitutionnelle n'a rien à lui offrir. [illegible]

Le Portugal présente depuis quelque temps un spectacle digne d'intérêt. Un jeune ministre, M. da Costa Cabral, soutenu par sa fermeté et par de grands talens politiques, lutte avec succès contre les ennemis acharnés, au nombre desquels est l'Angleterre. Le gouvernement anglais lui demande le renouvellement de l'ancien traité de Methuen. M. da Costa-Cabral se refuse à sacrifier les intérêts commerciaux de son pays—Quelle sera l'issue de ce combat inégal? Jusqu'ici, le ministère portugais tient tête à l'orage. Il a une majorité assez forte dans les cortès, et il dispose de moyens puissants. Cependant, les forces coalisées contre lui sont nombreuses. Dans le sénat, M. Palmella lui fait une opposition dangereuse; l'université, la magistrature, l'armée, qu'il a frappées par des décrets arbitraires, excitent l'opinion contre lui. Les finances de l'état sont épuisées, le déficit est énorme, le trésor est à bout d'expédients. Pour sortir de cette crise, quelques partisans du ministre lui conseillent de changer le système du gouvernement, de révoquer toutes ses mesures arbitraires, de fonder un régime franchement constitutionnel. M. da Costa-Cabral voudra-t-il se prêter à cette combinaison? Il exerce en ce moment une sorte de dictature, voudra-t-il l'abdiquer?

Les ratifications du traité signé le 1er septembre, entre la Prusse et la Belgique, n'ont pas encore été formellement échangées; mais on peut considérer comme désormais aplanies les difficultés qui avaient retardé la conclusion définitive de l'arrangement. Le ministre prussien à Bruxelles en est tellement convaincu, qu'il a provoqué et qu'il a même déterminé, malgré la répugnance du gouvernement belge, une démonstration à la fois populaire et officielle, afin d'inaugurer (c'est le mot d'ordre) la jonction du Rhin avec l'Escaut. Cette fête, indiquée pour le 13 octobre, vient d'être célébrée, en grande pompe, dans la ville d'Anvers. Tous les ministres belges y assistaient, en regard de M. Arnim, qui semblait prendre possession du pays. On fait circuler à Bruxelles une médaille de grand module, frappée en commémoration de cet événement, et qui porte les écussons réunis d'Anvers et de Cologne, union naturelle, union heureuse, si elle devait s'accomplir sous un autre drapeau que le drapeau prussien.

Le traité du 1er septembre a reçu quelques modifications, qui ont toutes été introduites à la demande de la Prusse. On a défini avec plus de précision les clauses qui assimilent, pour les arrivages directs dans les ports de la Belgique, les navires prussiens aux navires nationaux. En même temps, on a réservé expressément au gouvernement prussien la faculté de diminuer ou de supprimer les droits établis sur les fers étrangers, sans tenir compte du privilège conféré aux Belges par le traité. Ainsi, le cabinet de Berlin, en ratifiant un arrangement qui lui était déjà bien assez favorable, a trouvé le moyen d'obtenir davantage et de donner moins.

Les vues de M. d'Arnim et de son gouvernement allaient encore plus loin. On imaginerait difficilement jusqu'où ces prétentions ont été poussées. La Prusse a demandé que l'assimilation de son pavillon national dans les ports belges fût étendue jusqu'aux arrivages indirects, c'est à dire que l'on permît à sa marine d'aller chercher à Londres, à Rio Janeiro ou à New-York, les produits dont la Belgique aurait besoin. Le cabinet de Bruxelles, comprenant qu'on lui proposait la suppression pure et simple de la marine belge, a trouvé pourtant le courage de résister. Une autre proposition encore plus étrange a été mise en avant, sous la forme inoffensive, en apparence, d'un règlement de douanes, par un fonctionnaire supérieur que le gouvernement prussien vient d'envoyer à Bruxelles pour y représenter les intérêts du *Zollverein*. Ce fonctionnaire a offert de recevoir des douaniers belges à Cologne, à condition d'installer des douaniers prussiens à Anvers; mais l'usurpation a paru trop flagrante, et cette fois encore le gouvernement belge a répondu par un refus.

On voit comment la Prusse mène les négociations. L'humeur conquérante de ce cabinet ne se dément pas. En traitant avec la Belgique, il ne se proposait d'abord que d'alarmer les villes libres de l'Allemagne, et de les obliger ainsi à entrer dans le *Zollverein*; politique qui lui a réussi, car il est déjà question de l'accession de Hambourg; mais, trouvant la Belgique de facile composition, la Prusse a voulu pousser sa pointe; ce qu'elle demandait n'était rien moins que la réunion de la Belgique à l'association allemande. Anvers, qui n'est plus ni un port belge ni même un port franc, allait devenir, comme on le dit avec raison, un port prussien. Ce que la Prusse vient d'oser nous donne la mesure de ce qu'elle peut entreprendre; il faudrait une main plus ferme que celle de notre gouvernement pour l'arrêter dans cette carrière de succès.

On avait annoncé l'envoi de M. le baron Deffaudis à Bruxelles, avec mission de reprendre des négociations qui n'auraient pas dû être interrompues. Nous croyons que le gouvernement français a manifesté en effet des dispositions conciliantes; mais dans les préoccupations qu'entraînait le voyage de Windsor, il s'en est malheureusement tenu là. M. le ministre des affaires étrangères ne rentre en France que demain; M. le ministre du commerce se repose, depuis quinze jours dans ses foyers, des émotions que lui donne toute perspective d'un arrangement commercial avec les pays voisins. Les négociations ne seront donc pas reprises immédiatement, et voilà ce que nous déplorons. La politique entreprenante du cabinet de Berlin devrait nous servir de leçon. Du moment où la lutte des influences, au lieu de s'établir sur le Rhin, se porte sur l'Escaut, nous ne sommes plus libres de nous abstenir, car il y aurait péril pour nous dans cette immobilité.

V. DE MARS.
[Revue des Deux Mondes.]

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron, le 8 novembre, de la briqueterie ci-devant Fernald, le griffe nommé ISAAC, charpentier, parlant anglais seulement. Il est âgé de 27 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces. On suppose qu'il se tient dans la troisième municipalité. La récompense sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles des trois municipalités, ou le remettra à A. Gordon, Wylie & co.
N. SULLIVAN.
13 nov—3t

COUVERTES—[illegible]
J S RAYMOND & Co. [illegible] Conti

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS
Vendredi soir, 15 novembre 1844.

Les affaires ont été très restreintes sur notre marché pendant ces derniers jours, nous n'avons que peu de changemens à enregistrer. Depuis notre dernière revue de fréquents arrivages de l'Ohio sont venus augmenter un peu notre approvisionnement très réduit de produits de l'Ouest et ont par conséquent donné plus d'extension aux affaires de ce département.

Le temps est froid et sec.

COTON. Arrivé depuis le 12 du courant, de Louisiane et Mississipi 6631 b.; Tennessee 2437, Arkansas 114,—ensemble 9182 balles. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool [illegible] balles. Havre 1845; ensemble 1391 balles, ce qui fait une augmentation dans notre stock de 4505 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés aujourd'hui, un stock de 110,973 balles.

ETAT DU COTON

1844 Septembre 1, Stock en mains		12,192
Reçu depuis les trois derniers jours,	[illegible]	
Reçu antérieurement,	[illegible]	101,135
		[illegible]
Expédié les trois derniers jours	4381	
Expédié antérieurement,	[illegible]	95,261
Stock en mains, ce soir 15 novembre		110,973

En se référant à notre rapport de mardi [illegible] cette que nous l'avons [illegible] au moment où le marché se trouvait dans un état de dépression, et que les transactions étaient très limitées, après la réception des nouvelles d'Europe. Mais mercredi [illegible] des demandes modérées, et 2900 balles ont été faites, en grande partie pour compte de maisons anglaises. Hier, les transactions ont été à peu près sur le même pied—3100 balles vendues, principalement pour l'Angleterre, en outre, quelques balles lots pour le Nord. Aujourd'hui, 2000 balles se sont écoulées, mais le marché s'est clos dans un état de lenteur et avec de fortes dispositions de vendre de la part des détenteurs.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 12,700 balles et celles de ces derniers jours à 8,700 comme suit: 77 balles Louisiane et Mississipi à [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

Louisiane et Mississipi		*Tennessee et N. Alabama*	
Inférieur	[illegible]	Inférieur	[illegible]
Ordin. to good ord	[illegible]	Ordinaire	[illegible]
Middling	[illegible]	Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]	Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]	Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]	Fair	[illegible]
Good fair	[illegible]	Good fair	[illegible]
Good & fine	[illegible]	Good & fine	[illegible]

TABAC.—Le marché aux tabacs est complètement inactif. Le stock entier en vente étant réduit à 300 boucauts, consistant principalement en Missouri inférieur, pour lequel il n'y a pas de demande tandis que les autres descriptions qui ont épuisent une vente immédiate manquent totalement. Les transactions de ces jours passés s'élèvent à 40 boucauts, aux mêmes prix que ceux déjà cotés. [illegible] ordinaire [illegible] de choix [illegible].
Arrivé depuis le 12 courant [illegible] expédié dans le même espace de temps [illegible]

ETAT DU TABAC

1844—Septembre 1, Stock en mains		4,809
Reçu les trois derniers jours	101	
Reçu antérieurement,	3040	3141
		7,950
Expédié ces trois derniers jours,		
" antérieurement,	4714	4,714
Stock ce soir 15 novembre,		3236

SUCRE.—La demande s'est maintenue à la hauteur des arrivages, et le marché présente quelque apparence ferme sans accumulation d'approvisionnement. La plupart des achats ont été faits pour le Nord, à l'exception de quelques petites parties prises pour l'Ouest. Les prix sont les mêmes que ceux que nous avons déjà cotés [illegible] inférieur, [illegible] ordinaire [illegible], bon [illegible], lots de choix et strictement beaux [illegible] à la livre. Un petit lot de tout premier choix s'est vendu 6 cents. Nous n'avons pas encore connaissance d'aucune vente sur habitation.

SUCRE HAVANE.—Le stock de sucre en caisses est très abondant, mais la demande est toujours limitée. Nous cotons:—Brun, [illegible], jaune, 7 à 7 1/2, blanc 9 à 10 1/2 cents la livre.

MELASSES.—La demande active dont nous avons fait mention dans notre dernier rapport, a fait à faibli depuis et le marché est maintenant tout à fait nul. [illegible] Aucune vente sur habitation.

FARINE.—Le marché est toujours calme, il ne se fait que quelques petites ventes, pour la consommation de notre ville. Les prix sont: Ohio $4 [illegible] St. Louis, $4 [illegible] par baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—PORC se vend en petits lots aux anciens prix, ou: Mess $10 [illegible] Prime, $7 [illegible] [illegible] Le lard [illegible] aussi [illegible] Mess [illegible] des transactions [illegible] du baril, [illegible] à vendre à [illegible] Plusieurs [illegible] ventes de GRAISSE ont eu lieu [illegible] depuis notre dernier rapport, et étaient principalement [illegible] pour le marché de la Havane. La demande en BACON [illegible] Jambon, sans enveloppe, [illegible]

WHISKEY—Le marché [illegible]

TOILE et CORDE D'EMBALLAGE—Les nombreux arrivages [illegible]

CAFE—Havane [illegible] Java 16 à 18 [illegible]

SEL—La bonne demande [illegible]

GRAINS—Le Maïs blanc a éprouvé [illegible]

BEURRE—Le marché est abondamment pourvu de beurre de l'Ouest. Les ventes se font de 7 à 11 cents, suivant la qualité. Nous cotons le Goshen de 15 à 17 cents la livre.

CHANDELLES.—New Bedford et Boston, 31 cents, Nantucket 30 cents par livre.

RIZ.—Les ventes sont restreintes au détail à $3 75 à $4 le quintal.

CHANGE SUR PLACE

Sterling de France,	9 à 9 1/2 p. c. prime
New-York, 60 jours de vue	1 1/2 à 1 3/4 p c esc
Checks à vue,	[illegible]
Philadelphie 60 jours de vue	1 1/2 à 1 3/4 p c esc
Do à vue	[illegible]
Boston 60 jours	1 1/2 à 1 3/4 p c esc

FRET

Coton pour Liverpool	[illegible]
Do do Havre	1 c
Do do New York	$1 75 à $2
Do do Boston	$2 00
Tabac pour Cowes	37s 6d
Do do Londres, directement	37s 6d.
Do do New York	$4 00
Do do Boston	$4 50 (a) 5 00
Do do Philadelphie	$4 00 (a) 6 00
Sucre et melasse de la côte	$1 00
Do do de la ville	$1 50 (a) 2 00
Farine au Nord,	30 (a) 35 cents
Plomb do	$4 50 (a) 4 00
Porc par baril au Nord	40 (a) 50 cts.

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS

Billets du trésor des Etats Unis.	
Ceux de $1000	pair à 1/2 p.c. esc
de 500	
de 50 et 100	
Billets du trésor du Texas	8 à 9 cents la piastre
Bons du trésor du Texas	13 à 14 1/2 cents la piastre
Billets de la Banque Consolidée	16 à 18 p.c. escompte
do Citoyens	14 à 16 do
do Améliorations	64 à 64 do
do Atchafalaya	61 à 63 do
do Exchange	26 à 28 do
do Orléans	10 à 12 do
do de la 1re Municipalité	pair do
do 2de do	pair do
do 3me do	24 à 25 p cent, do
do Alabama	6 à 7 do
do Kentucky	pour 1 1/4 do
do Tennessee	1 1/2 à 2
do Ohio	4 à 6 do
do Illinois	point
do Indiana	1 1/2 à 2 do

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Berlin, Baker, Liverpool, J F Lovell

ARRIVES
Bateau de remorque Persian, Riddle, des Passes.
Bateau de remorque Adriatic, Sprinkle, des Passes.
Bateau de remorque Dan Webster, McClain, de la Balise [illegible] McCall.
Bateau de remorque Pilot, Gow, du Détour.
Navire Bangor, Odem, de Baltimore.
Navire Claiborne, Burgess, de Thomaston.
Navire James N Cooper, Varney, des Iles Turques.
Navire Leopard, Robinson, de Thomaston.
Navire Statesman, Gilchrist, de Thomaston.
Navire Pennsylvania, Emerson, de Liverpool.
Navire Rienzi, Clark, de Rio Janeiro.
Goël Lone Star, Knapp, de Galveston.
Steamer Linwood, Philips, de Smithland
Steamer Belle of Attakapas [illegible] de la Nlle. Ibérie
Steamer Paul Jones, Walworth, de Rodney
Steamer Edna, Elliott, Natchez.
Steamer Creole, Hiern, de Mobile.
Steamer Joan of Arc, Church, de Memphis
Steamer J M White, Converse, de St Louis.
Steamer Duke of Orleans, [illegible], de Cincinnati.

DERNIERES DATES.

Boston	nov 5	Londres	oct. 19
New-York	nov 6	Liverpool	oct. 19
Philadelphie	nov 6	Paris	oct. 16
Baltimore	nov 7	Havre	oct. 16
Washington	nov 7	Bordeaux	oct. 15
Charleston	nov 7	Vera-Cruz	oct. 3
Havane	nov [illegible]	Mexico	sept 28
Galveston	nov 2	Tampico	sept 23

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 15 novembre 1844.
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 25 par baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 40 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 18 novembre 1844.
Les pains de seconde qualité, ou de 2 pour 10 cents, devront peser 20 pour cent de plus, [illegible]
16 nov E. MONTEGUT, Maire.

AVIS—Pour Cincinnati et Louisville—Le steamer GEN. PIKE capitaine Ross, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, aujourd'hui, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
16 nov 44 Poydras

Le navire LE VAILLANT, est prêt à décharger en face de la rue de l'Hôpital. Messieurs les consignataires sont priés d'envoyer leurs permis à bord et de veiller à la mise à terre de leurs marchandises.
14 nov JORDY & BRABIER, 10 rue Conti

Le capitaine et les consignataires du navire LE VAILLANT, préviennent qu'ils ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage de ce navire.
14 nov JORDY & BRABIER, 10 rue Conti

Le capitaine et le consignataire du navire L'EDOUARD, ne seront point responsables des dettes que pourra contracter l'équipage du dit navire.
13 nov CHS. DUFOUR.

Messieurs les consignataires par le navire EDOUARD, sont prévenus que le navire est prêt à effectuer son déchargement, et qu'à l'expiration [illegible] levés dans les cinq jours accordés par la loi.
13 nov CHS DUFOUR.

L. BINOCHE
A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle Orléans, qu'il vient d'arriver par le navire Devonshire, avec un grand assortiment de marchandises grandes nouveautés, dont il fera l'ouverture lundi prochain 18 courant. 16 nov [illegible]

OUVERTURE DE MARCHANDISES FRAICHES.
No 13 rue de Chartres.
CHAPEAUX de Paris, en soie, satin et velours, pour dames, demoiselles et fillettes, chapeaux en paille d'Italie, anglais, italiens et américains, formant le plus grand assortiment de la ville, et reçus directement des manufactures, [illegible]

MADAME FANNY FRYER
A l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient d'arriver de France avec un joli assortiment de Marchandises dont elle fera l'ouverture sous peu de jours. Elle prévient aussi les dames qu'elle a amené avec elle deux bonnes couturières [illegible] et que Mlle. Olympe dont elles ont déjà apprécié les talens [illegible] 11 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, 123, entre Conti et St. Louis.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Marengo, Sea Lion, Nashville, Devonshire et Vesta, du Havre, les articles ci-après choisis par leur sieur E. Lacroix, pendant son séjour à Paris:
DRAPERIE
Drap noir extra laine, cachemire—Drap noir Exposition de 1844. Drap bleu de roi et bleu marine—Drap vert russe et vert de Cour—Drap bronze et bronze d'Orléans, nouvelle nuance—Drap taupe de l'Espagne et grenat—Drap [illegible] doré et plaise d'or. Drap pilote, castor et imperméable.
CASIMIR
Satin laine, noir, uni et façonné—Casimir mirebolant—Casimir à raies et à carreaux—Casimir véritable [illegible] Casimir Jockey Club—Casimir de [illegible] couleurs grande nouveauté.
SOIERIE
Serge noire, double torse. Serge cuite—Serge façonnée. Satin grec et velours de toutes couleurs. Satin noir uni et façonné pour gilets—Ouatinée, nouveau genre, gros grain et [illegible]—Satin napolitain—Cravates et écharpes satin, [illegible] à la Polka et renaissance
CONFECTIONS
Faites dans les ateliers des premiers tailleurs de Paris.
Habits, nouvelle coupe—Redingottes habillées—Habits de cheval—Paletots, nouvelle forme des plus riches—Paletots mackintosh—[illegible]—Paletots tweeds imperméables—Pardessus, étoffes [illegible]
GILETS
Cachemire à raies et à carreaux—Satin noir uni et façonné. [illegible]—Forme châle—Forme à simple châle—Forme droite à petit collet—Forme moyen âge
PANTALONS
Coupe tout nouvelle, de diverses étoffes et nuances des plus variées.
CHEMISES
Confectionnées d'après les patrons les plus nouveaux [illegible]
[illegible] gomme élastique, gants Jouvin, Chapeaux [illegible]
Egalement, un assortiment de fournitures pour tailleurs. CORDEVIOLLE & LACROIX

GRAINES DE JARDINAGE, FRAICHES,
Garanties récolte de 1844.
LE soussigné a reçu par le navire Hendrie de Philadelphie un grand assortiment de graines fraîches des meilleurs jardins du Nord, consistant en betteraves, haricots, choux, choux fleurs, carrottes, cresson, céleri, laitue, échalottes, melons, moutarde, ognons, persil, [illegible] navets, radis, tomates, etc. A vendre au prix [illegible] WM. DINN, 11, Commune

SPECIALITE POUR LA TEINTURE
ET
NETTOYAGE D'ETOFFES D'AMEUBLEMENTS
MRS. MONDELET & Co., teinturiers, rue de Chartres, N. 310 [illegible]
[illegible]

PORC—[illegible] barils porc mess de l'Ohio [illegible] débarquement du Duc of Orleans, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 16 nov 44 Poydras
JAMBONS—4 boucauts, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 16 nov 44 Poydras
GRAISSE—[illegible] barillets, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 16 nov 44 Poydras
AMIDON—50 caisses de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 16 nov 44 Poydras
SAVON—[illegible] caisses, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 16 nov 44 Poydras
CHOCOLAT doux—10 caisses, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 16 nov
BOTTES et Brodequins pour nègres—40 caisses brodequins épais, 10 caisses grosses bottes, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 16 nov
COUVERTURES Françaises—80 balles couvertures de Montpellier de 3 points ayant bon poids, à vendre par BLANCHARD, LIMER & Co. 16 nov 24 Bienville.
CAFE DE LA HAVANE—300 sacs bon café vert, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 14 nov 37 Vieille Levée
CAFE DE RIO—1000 sacs à vendre par FRANCIS LAMPRE, 37 Vieille Levée
CHANGE sur Paris [illegible] à 60 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 16 nov 45, Vieille Levée
GENIEVRE de Hollande, marque de l'orange, de qualité supérieure, à vendre par SCHMIDT & Co 16 nov 80 Bienville
SABLE—[illegible] tonneaux sable [illegible] propre pour bâtir, à vendre sur la levée de la troisième municipalité par SCHMIDT & Co. 16 nov 80 Bienville
VERRES à vitres de toutes grandeurs, à vendre par SCHMIDT & Co 16 nov 80 Bienville

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—
30 barriques vin rouge Montferrant
30 do do do St Emilion
8 do do do St Estèphe Médoc
20 do do do St Julien Médoc
8 do do do Château Margaux
4 do do do Château Lafitte
4 do do do Château Léoville
30 tierçons vin rouge St Emilion
110 do do blanc Sauterne
54 do do de Barsac
8 do do do Haut Sauterne
8 do do do Haut Barsac
250 caisses vin St Emilion, St Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Sauterne, Haut Sauterne et Haut Barsac
10 futailles eau de vie 4me preuve
1 caisse de 10,000 capsules à bouteilles
14 do sardines à l'huile
40 do cerises à l'eau de vie
10 do fruits à l'eau de vie
10 do liqueurs assorties
2 do [illegible] fine et surfine de Chauvet
1 do pâtés truffés
10 do moutarde française
10 jarres prunes d'Ente
15 caisses de 12 [illegible] do do
4 do de 12 rouleaux do do
5 do de 24 rondelles do do
3 do de 12 boîtes transparentes de do
4 do de 24 do do do
11 do vermicelli et macaroni
100 milliers bouchons longs et demi longs—par
13 nov NUMA LACOSTE, 102 rue Royale

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE
QUI est maintenant établie d'une manière permanente au No. 117, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, s'ouvrira le 15 décembre prochain pour le commencement des études.
Cette institution, la seule aux Etats-Unis où le Droit Civil est enseigné et étudié, quoique d'une origine encore récente, a reçu un accueil si flatteur du public, que le soussigné croit qu'il est de son devoir de n'épargner ni peines ni dépenses pour en étendre l'utilité autant que possible.
Le Cours d'étude est à la fois général et spécial.
Le Cours général qui embrasse les élémens de la science de la jurisprudence, est destiné à servir d'introduction au cours spécial. Il renferme indépendamment de l'explication de la philosophie du droit et de son utilité, l'histoire abrégée de la jurisprudence Romaine, Française et Espagnole et de la Loi commune, étude indispensable à l'élève pour le mettre à même de comprendre les élémens de la Jurisprudence Louisianaise; de plus, le professeur développera les principes du droit moderne international et du droit constitutionnel &c &c.
Le Cours Spécial comprenant l'étude de la Législation actuelle de la Louisiane, et ayant pour objet de rendre les élèves habiles à entrer au barreau, se compose de l'étude des divers auteurs mentionnés dans le règlement de la Cour Suprême du 20 novembre 1840 en tête du [illegible] volume des Rapports de la Louisiane
Adjointe à cette école est une bibliothèque de droit, très étendue et bien composée, renfermant plusieurs milliers de volumes. L'hon. Henry A. Bullard, juge de la Cour Suprême, M. Christian Roselius, ancien avocat général, M. J. P. Benjamin, [illegible]
Conditions:—[illegible]
[illegible] 1844. GUSTAVE SCHMIDT.

COLLEGE MANDEVILLE
[illegible] s'empresse d'informer les pères de famille [illegible]
LEWIS ELKIN, Président.
Les soussignés, professeurs du Collège de Mandeville, prennent plaisir à déclarer que le Président a été forcé de renvoyer les professeurs sus mentionnés. Nous déclarons de plus, que leur renvoi n'a nullement troublé le [illegible] interne du collège, et qu'en ce qui touche aux classes et aux élèves, la plus stricte régularité continue à régner. [illegible]
Alfred Wells [illegible] M. D. professeur d'anglais et de mathématiques
J. [illegible] Lopez professeur d'espagnol
[illegible]
13 nov [illegible]

Avis aux créanciers de John K. West.
DANS l'affaire [illegible] par décret de la Cour de District, du premier District, [illegible] syndic des créanciers de John K. West, alors négociant faisant des affaires en cette ville [illegible]
Nouvelle Orléans, 11 novembre 1844 P. BRITTON BENNETT, Syndic.

L'Economie est le chemin de la fortune
LES VIEUX HABITS SONT MIS A NEUF
Etablissement de Teinturier-Dégraisseur de Londres.
JOHN J JACKSON, arrivant de Londres, informe respectueusement les habitants de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il a loué le magasin No 36 rue de Camp, quelques portes avant la rue Poydras, dans le but de teindre, réparer, dégraisser et remettre à neuf LES HABILLEMENS D'HOMMES.
[illegible]
HABILLEMENTS DE DAMES, [illegible]
[illegible]
Tout ouvrage qui lui sera confié sera prêt à être remis [illegible]
13 nov JOHN J. JACKSON.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—
10 barriques vin rouge Médoc St Emilion Pauillac
10 de de St Julien vieux
14 de de Margaux de
4 demi barriques vin rouge St Emilion
34 do vin blanc Barsac
40 de de Sauterne vieux
300 caisses de 12 bouteilles vin blanc Sauterne
[illegible] de vin rouge St Julien
150 do do Médoc
6 futailles de [illegible] galons vieille eau de vie de Cognac
[illegible] caisses de demi boîtes sardines à l'huile
40 caisses cerises à l'eau de vie
10 paniers de 100 chaque bouteilles vides
En débarquement du navire Vaillant:
4 barriques vin rouge Château Margaux, très vieux
[illegible] Château Lafitte
[illegible] demi barriques vin blanc Haut Sauterne
[illegible] barils de [illegible] gallons très vieille eau de vie de Cognac
[illegible] paniers anisette superfine de Chauvet
4 caisses de 100 demi boîtes sardines
2 do de 12 boîtes prunes sèches
6 do de 12 rouleaux do
1 do de 24 rondelles do
1 do de 12 boîtes transparentes do
En magasin:
[illegible]
EDOUARD LARRONDE, 30 St Louis

VIN de Haut Brion, La Mission, Château Margaux, [illegible] A & Z. CAVELIER 16 nov

REÇU EN MAGASIN par le navire Taglioni, un petit lot [illegible] de BRODERIES [illegible] COLS, CHEMISETTES, MANTILLES & [illegible] 15 nov F. FERRET, 15 Toulouse

CAFE—300 sacs Rio, à vendre par DITTRICH & SHANNON [illegible] 28 Poydras
HUILE d'Olive—Un lot de qualité supérieure en paniers, à vendre par DITTRICH & SHANNON. 15 nov 28 Poydras
MORUE—En tambours et caisses, à vendre par DITTRICH & SHANNON. 15 nov 28 Poydras
FOIN—300 balles à vendre par DITTRICH & SHANNON, 28 Poydras
WHISKEY—[illegible] barils whiskey de sept ans, à vendre par DITTRICH & SHANNON. 15 nov 28 Poydras
CHANDELLES—[illegible] à vendre par DITTRICH & SHANNON 28 Poydras
SUCRE—[illegible] à la convenance des acheteurs par DITTRICH & SHANNON. 15 nov 28 Poydras
VINS, &c.—En débarquement du navire [illegible], de Bordeaux—[illegible] RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée
VIN HAUT BRION—[illegible] en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux à vendre par RAYMOND CAHUZAC 34 Vieille Levée
EN débarquement du navire Vaillant de Bordeaux [illegible] à vendre par DABAN, QUEYROUZE & Co. [illegible] St Louis
MORUE—[illegible] caisses morue, récemment reçu, et à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, [illegible] 16 nov
COMPTOIR—On désire acheter un comptoir de 25 à 30 pieds de long. S'adresser à MONOD & DAVOUX. 15 nov 35 Chartres
GRAISSE—[illegible] barillets graisse [illegible] à vendre par NEVILLE & Co. No 146 Tchoupitoulas
FARINE—[illegible] barils farine fine, et 75 barils farine des moulins réputés du Missouri, en débarquement des steamers Independance et Balloon, à vendre par NEVILLE & Co., 146 Tchoupitoulas. 15 nov
THE—Vert, de Hyson, en boîtes de 13 livres chaque, à vendre par DITTRICH & SHANNON. 15 nov 28 Poydras
SAVON—En caisses, à vendre par DITTRICH & SHANNON 15 nov 28 Poydras
MOUTARDE de Kentucky à vendre par DITTRICH & SHANNON, 15 nov 28 Poydras
BŒUF—Prime et B à vendre par DITTRICH & SHANNON, 15 nov 28 Poydras
RAISIN—En demi caisses, à vendre par DITTRICH & SHANNON, 15 nov 28 Poydras
PORC—150 barils porc clear, mess et prime, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 15 nov 94, Tchoupitoulas
CORDES d'emballage—114 rouleaux de qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE WOODS & Co, 15 nov 94 Tchoupitoulas
HUILE de Palmachristi—19 barils No 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 15 nov 94 Tchoupitoulas
BEURRE—50 barillets beurre frais des prairies, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co 14 nov 94 Tchoupitoulas
CHANVRE—300 balles chanvre passé à la rosée, du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 nov 94 Tchoupitoulas
TOILE à voile—10 balles No 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS, & Co. 15 nov 94 Tchoupitoulas
LES soussignés ont en magasin les articles suivants, à vendre à des termes avantageux:—100 barils farine des marques St Louis, [illegible] 100 barillets [illegible] de Boston, 15 barriques saindoux de Boston, 10 rouleaux corde de Manille de 1 1/4, 1 1/2 et 2 1/2 pouces; 30 rouleaux corde d'emballage du Missouri, 1000 livres ficelle [illegible] caisses verres à vitres de New York, 10 barils huile [illegible] première qualité; 10 balles tabac du Missouri, [illegible] barillets beurre de famille, 75 barils harengs blancs [illegible] 10 balles tabac en [illegible]
13 nov PRICE & FROST, 90 Poydras
VIN et eau de vie—Champagne, marque [illegible] et Cordon Bleu; vin de Porto de [illegible] Madère [illegible] vieille eau de vie de Cognac &c. en débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD, 8 nov 35 Vieille Levée.
THE &c—Un bon choix de Thé, chandelles [illegible] de Judd, homards épicés; pêches, poires et coings conserves, de New-York, venant d'être reçus et à vendre par PETERS & MILLARD. 6 nov 35 Vieille Levée.
BŒUF F. M., Blé Sarazin &c.—Bœuf extra qualité, du marché de Fulton, en demi barils; blé sarazin [illegible] fromage Goshen [illegible] à l'usage des ménages; et à vendre par PETERS & MILLARD. 6 nov 35 Vieille Levée.
BRETELLES à la Polka—50 douzaines Bretelles assorties, à vendre par J TARDOS 1 nov 7 Conti
PAPIER—44 rames papier à écolier, à vendre par FOSDICK & BRO. 71 Camp 25 oct
BEURRE de Goshen—40 barillets, à vendre par TUFTS, HOBART & Co. 29 Gravier 29 oct
SUCRE de la Havane, café, cigare—Un grand assortiment de [illegible]; aussi, des caisses de liqueur de Bordeaux, d'une douzaine chaque, assorties [illegible] vin pâle de Sherry, et vin de Madère, en barillets [illegible] et caisses, à vendre par REYNAUD & FALLON. 7 nov 34 Tchoupitoulas
VINS &c.—En débarquement de la barque Lubeck, capitaine Rodecker, de Bordeaux, les vins suivants: 600 barriques vin Montferrant, St. Emilion, Queyries, et St. Estèphe. 700 caisses vin St Julien Médoc et Château Lafitte, 100 caisses Haut Barsac, 1re qualité, 200 demi barriques Sauterne et Preignac. 50 caisses fruits à l'eau de vie, abricots et prunes, 9 balles bouchons, à vendre par REYNAUD & FALLON, 7 nov 34 Tchoupitoulas
MOUSSELINE—Un assortiment de mousseline unie, à raies et à carreaux, reçue et à vendre par REYNAUD & FALLON, 7 nov 34 Tchoupitoulas.
SUCRE—De première qualité, à vendre sur habitation, [illegible] A. G. [illegible] WYLIE & Co. [illegible] Bienville
COUVERTURES—[illegible] 9 nov

LES TROIS MOUSQUETAIRES.
LA 4me. Livraison des Trois Mousquetaires, ouvrage nouveau par Alex. Dumas, est en vente chez Ver HEBERT, 149, rue de Chartres.
Prix 40 cents
Il reste encore quelques collections des cinq premières livraisons. Prix de l'abonnement pour l'ouvrage complet, c'est à dire six livraisons $1 1 nov

JUIF ERRANT
LA 4me livraison du Juif Errant en français par E. Sue, auteur de Mathilde, Mystères de Paris &c. &c. est présentement en vente chez Ver HEBERT No 149 rue de Chartres. [illegible]

LES TROIS MOUSQUETAIRES.
On peut acheter les six livraisons au bureau de cette feuille et à la librairie de [illegible] Prix $1.

Mme [illegible] a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle fera son ouverture lundi 21 du courant, elle vient de recevoir de France un grand assortiment de MODES ET NOUVEAUTES. [illegible]

G. DELOUVRE de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer aux Dames, l'ouverture jeudi prochain, 14 courant, d'un riche assortiment de Modes, Nouveautés, Lingerie, articles d'hyver en tous genres, cachemires [illegible] imprimés, [illegible] Nouveautés, sortant des meilleures maisons de Paris. [illegible] riches, gants et fermoirs de gants [illegible]
[illegible] 141, RUE ROYALE

Mme LORIS,
[illegible]
Encoignure Conti & Bourbon,
Annonce aux Dames de la ville et de la campagne, que, Mardi 5 Novembre, elle fera l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises qu'elle vient de recevoir par les navires Francis Depau et Taglioni. Tous les articles sont de premier choix, et sortent des meilleures maisons de Paris: savoir
Modèles de Robes de ville, Dentelles,
Do de de Bal, Broderies de l'Exposition de 1844
Do de Mantes, [illegible]
Do de Manteaux, Lingerie de [illegible]
Do de Mantelets, Gants J[illegible]
Do de Coiffures, Bonnets [illegible]
Corsages de Joinville, Rubans [illegible]
Do Polka: Robes de Bal et de Noce
Mousseline de soie, Batiste [illegible]
Garnitures de gants pour bal.
Et en général tous les articles concernant la toilette des Dames. Mme Loris commence [illegible] les commandes qu'elle recevra. 5 novim

PIANOS A VENDRE
LE soussigné vient de recevoir par le Taglioni, trois magnifiques pianos [illegible] de Pleyel [illegible] qu'il offre à vendre à des prix modérés.
Ces instruments ne laissent rien à désirer, tant pour la solidité que pour l'élégance et la qualité du son.
J J JANDOT, rue Royale, 210.
2 nov—[illegible]

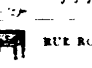 RUE ROYALE, No 72

J FAIVRE, agent de plusieurs manufactures de France, a l'honneur d'informer les amateurs de musique qu'il vient de recevoir par les navires le Marengo, le Norman et le Taglioni, un assortiment choisi de pianos [illegible] de Pleyel, et d'autres facteurs bien connus. Il a reçu bon nombre d'instruments divers ainsi qu'un assortiment de musique qu'il offre à vendre à des prix modérés. Il continuera avec zèle les réparations, accords et locations de pianos, ainsi que la fabrication de cet instrument dans tous les genres qu'on voudra lui commander.
Rue Royale No 72, entre Conti et Bienville 5 nov

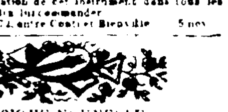

MUSIQUE NOUVELLE
T. E. BENOIT prévient ses amis et le public qu'il a transporté son Magasin de Musique au No 72 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
Il vient de recevoir par le Nashville un grand assortiment de Musique nouvelle, un joli choix de
ROMANCES & DE POLKAS
pour Piano. Aussi, Un grand assortiment d'instruments en tous genres, Orgues, &c.
On trouve [illegible] des instruments en cuivre pour musique militaire, [illegible]
A DES PRIX TRES BAS [illegible] nov

AVIS
LE soussigné prévient [illegible] musique, [illegible] sérénades, [illegible]
[illegible] des leçons de musique, [illegible] et d'arranger la musique pour tous [illegible]
Il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public.
S'adresser chez M. T. E. Benoit rue de Chartres No 72 [illegible]
[illegible] F. KROLL 29 oct—1m

LEÇONS DE CHANT ITALIEN.
MR SANTINI prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il a commencé ses leçons de chant italien. S'adresser chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale, entre St. Pierre et Orléans, ou à son domicile, rue St. Philippe No. 116, entre Bourbon et Dauphine 16 oct

P. MALLARD, Tapissier,
No. 220 rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne,
SE recommande à ses amis et à ses nombreuses pratiques. Se bornant à sa spécialité, il entreprend tout ce qui est du ressort de sa profession [illegible]
26 oct—1m

AVIS.
TOUTES les personnes intéressées sont notifiées que le Tableau d'Assessement des propriétés sujettes aux taxes de la paroisse de Jefferson, pour taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1844, est maintenant exposé [illegible] à la Cour de Paroisse, [illegible]
11 nov—3t A. BEAUVAIS assesseur

La Chancellerie du Consulat de France
A été transférée à l'encoignure des rues St-Pierre et [illegible]
Elle est ouverte tous les jours de [illegible]
4 nov—1m

Magasin à bon marché
[illegible]
25 oct C. M. SIMPSON, No 40 [illegible]

COMESTIBLES—100 caisses fromage de Chester, 50 barils beurre de [illegible]; 100 paquets farine de [illegible] [illegible] Champagne, [illegible] café Java, [illegible] Madère, [illegible] de Ténériffe excellent, [illegible] en débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD 35 oct Vieille Levée

A VENDRE au débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux—
200 barriques Vin rouge de diverses qualités,
5 do Haut Sauterne [illegible]
340 do Haut Barsac, 37 [illegible] vin rouge Léoville;
35 do Vinaigre blanc,
1236 caisses Vin rouge St. Julien, Château Margaux, Lafite et Gruau Larose, en bouteilles et 1/2 [illegible]
1000 do [illegible] chacune 12 bouteilles Vin;
10 futailles Cognac de J J Dupuy,
100 caisses Liqueurs assorties,
136 do Cerises à l'eau de vie, 40 paniers guignolet;
50 do Fruits à l'eau de vie, 26 de absinthe Suisse,
300 paniers Anisette surfine [illegible]
9 caisses Maraschino [illegible]
2 do Moutarde en pots, [illegible] bocaux sardines,
56 caisses Fruits au vinaigre; 13 [illegible] bouchons,
10 grosses écritoires en liège,
4 balles Vermicelle, 12 caisses prunes sèches,
75 douzaines Chemises en couleur,
100 caisses de conserves, sardines en boites, [illegible] petits pois, cèpes, [illegible] bouteilles, champignons, haricots verts, &c.
10 caisses Vins de Sauterne 1834.
14 nov CHs DUFOUR 11 Conti

A VENDRE, au débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
10 demi pipes Eau de vie de Cognac, [illegible]
20 quarts pipes Eau de vie de Cognac, J J Dupuy,
20 barils Eau de vie de Cognac, J J Dupuy,
[illegible] très vieille.
330 barriques vin rouge, de Montferrand, Queyries, St Estèphe, Médoc, St Julien et Château Margaux.
200 caisses Vins fins—Château Margaux, Latour, Léoville et St. Julien;
75 caisses Cerises à l'eau de vie,
[illegible] Liqueurs fines assorties, [illegible]
[illegible] Fruits assortis à l'eau de vie,
50 do Absinthe Suisse,
25 do Curaçao de Hollande, en cruchons,
25 do Marasquin de Zara en flacons,
[illegible] Kirsch, [illegible]
10 do Fromage de Hollande,
25 do Fruits au jus, en grandes et demi bouteilles,
25 do Prunes sèches en [illegible]
4 do [illegible] en boites transparentes,
6 do [illegible] à l'huile, en grandes
10 do Cèpes à l'huile en demi boites,
9 do Petits Pois au demi boite
14 nov JORDY & BRABIER, 10 Conti

BORDIERES & CO ont l'honneur d'informer leurs amis et MM les marchands de la ville et de la campagne, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, le complément d'un joli assortiment de marchandises parmi lesquelles se trouvent les articles suivants qu'ils offrent en vente à des prix avantageux:
Soieries de toute espèce, Passementerie en soie,
Châles assortis, Velours en soie et en coton,
Mousseline de laine, Cachemire et mérinos,
Alépine et étamine, Indiennes de divers genres,
Mouchoirs Madras, Batiste et Cholet,
Toile Cretonne et autres, Etoffes et broderies à rideaux,
Linge de table, coton de toutes espèces,
Percale et mousseline, courtepointes pour lits, couvertes de cotonnade française et autres,
Linseys et Kentucky jeans, Flanelle laine croisée et unie,
Bonnets à carreaux, Lacets et galons fil,
Draps castors, et tous les articles pour tailleurs,
Bretelles de gomme élastique et autres, fil à coudre,
Parfumerie et brosses à dents, Eau de Cologne,
Peignes à chignon et à retaper, Capsules pour fusils, etc. etc.
Rue du Canal, No 14.
9 nov

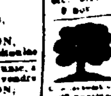

PLANTES BULBEUSES DE HOLLANDE.
Le soussigné vient de recevoir par le navire Sea Lion, du Havre, un grand assortiment de plantes bulbeuses, de Hollande, venant des cultivateurs les plus réputés, et [illegible]:
36 variétés d'Hyacinthes doubles, 6 variétés de Crocus et d'Iris, Lilas, Polyanthes, Narcisses, Jonquilles, Gouttes de Neige doubles; Anémones, Renoncules, [illegible] Lilas Tigrés, Lilas du Mexique, [illegible]
[illegible]
[illegible] 9 nov